

# titulaires ↔ contractuel·les



**même métier**  
**mêmes droits**  
**même statut**



## Un recours massif aux contractuel·les !

Depuis quelques années, on constate une augmentation régulière dans le recrutement de personnels non-titulaires (autrement dit « contractuel·les ») dans le premier degré.

Dans les académies qui peinent à recruter par concours, telles que Créteil et Versailles, les professeur·es des écoles contractuel·les sont nombreux·ses depuis plusieurs années (887 à Créteil dès 2019 et 529 à Versailles). Les personnels contractuels dans ces deux académies sont souvent renouvelé·es d'une année sur l'autre en raison du manque récurrent de titulaires. **Cette situation est bien sûr inacceptable et ces collègues contractuel·les devraient être titularisé·es au lieu d'être maintenu·es dans la précarité.**

En dehors de ces académies structurellement déficitaires, il y a eu ces dernières années une explosion du recrutement des professeur·es des écoles contractuel·les sur tout le territoire. Ce recrutement s'est fait en plusieurs vagues. De nombreux·ses contractuel·les ont été recruté·es lors de la crise sanitaire du COVID 19, qui a mis en lumière le manque de remplaçant·es dans le premier

degré. A ce moment là, SUD éducation avait dénoncé les contrats scandaleux qui, souvent, ne couvraient pas les vacances scolaires et s'était battu pour que les personnels soient recruté·es a minima sur l'année scolaire en réitérant nos revendications de titularisation sans conditions de tous·tes les précaires de l'Éducation nationale.

En cette rentrée 2022, la crise du recrutement et le manque d'attractivité du métier se sont confirmés et nous avons assisté à un effondrement du nombre de candidat·es aux concours du CRPE. **SUD éducation avait tiré la sonnette d'alarme suite aux résultats des concours de l'enseignement au printemps dernier** : avec 1700 postes non-pourvus dans le premier degré, il y avait de quoi s'inquiéter pour la rentrée 2022. Pour les seules académies de Versailles et de Créteil, ce sont des centaines de postes qui n'avaient pas été pourvus.

**Pour pallier le manque de personnels, plusieurs académies se sont lancées dans des job dating et ont recruté des enseignant·es contractuel·les.**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022

**VOTONS POUR**  
**UNE AUTRE | UNE AUTRE**  
**ÉCOLE | SOCIÉTÉ**



# Conditions de travail et inégalités inacceptables

**SUD éducation fait le constat que les personnels contractuels ne bénéficient ni de la même rémunération, ni de la même formation, ni des mêmes droits que les titulaires.** Même si les autorités académiques aux abois ont tendance à placer les personnels contractuel·les sur des postes vacants à l'année plutôt que sur des postes éclatés afin d'éviter les démissions trop nombreuses, on ne peut pas dire que les personnels contractuel·les soient pour autant bien traité·es : avec une formation initiale indigente, voire inexistante, et sans accompagnement prévu, ils et elles doivent assurer les mêmes missions que les personnels titulaires, souvent dans des classes où les conditions d'enseignement sont difficiles avec des élèves en grande difficulté ou avec des besoins spécifiques qui ne sont pas pris en charge par ailleurs faute de personnels d'aide aux élèves.

**Au niveau du salaire, il existe un cadrage national sur le minimum et le maximum de rémunération mais, dans le détail, les grilles varient entre les académies.** À cela s'ajoute que les enseignant·es non-titulaires sont plus souvent employé·es à temps partiel (27% contre 8% chez les titulaires), et ce chiffre est plus élevé chez les femmes.

**SUD éducation constate que les inégalités entre les personnels titulaires et les personnels non-titulaires se creusent.** Pour SUD éducation, les personnels contractuel·les

ne doivent pas être une variable d'ajustement des choix politiques dans l'Éducation nationale et ne doivent pas faire les frais d'une politique à l'économie. La dégradation du service public d'éducation ne doit pas peser sur leurs épaules.

Pour SUD éducation, l'État ne doit pas être le premier employeur de travailleuses et de travailleurs précaires. Afin d'assurer un service public d'éducation qui garantisse une égalité des chances pour tous les élèves, avec suffisamment de personnels, le ministère doit revaloriser les personnels et garantir une formation initiale rémunérée afin de favoriser le recrutement. **C'est pourquoi SUD éducation revendique une augmentation de 400€ et une réindexation des salaires sur l'inflation.**

**Pour les contractuel·les enseignant·es, SUD éducation revendique une titularisation immédiate et à temps plein de l'ensemble des enseignant·es non titulaires, sans condition de concours ni de nationalité !**

Les collègues en question sont déjà souvent en poste depuis longtemps, il n'y a aucune raison pour qu'ils et elles ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire.

**On fait le même métier, on doit avoir les mêmes droits et le même statut !**

## Pour connaître vos droits :

Consultez notre guide syndical « Enseignant·es non-titulaires dans les écoles » disponible sur le site de SUD éducation : [www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org) dans la rubrique « Guides »

**Du 1er au 8 décembre, l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale sont appelé·es à voter pour désigner leurs représentant·es dans les instances. Organisées tous les 4 ans, ces élections déterminent la représentativité des syndicats dans l'Éducation nationale et dans la Fonction publique. Pour des élu·es de combat, qui ne se laissent pas faire face à l'administration, pour envoyer un signal fort : du 1er au 8 décembre, votons SUD éducation-Solidaires.**